



UNE PLAINTE EST ELLE MODIFIABLE ?

réponse urgente SVP

Par **Schtrouby**, le **28/04/2022** à **00:06**

Bonjour,

Je viens de déposer une plainte ce jour.

Il s'avère que je dois modifier une ligne de cette plainte car le témoin m'a dit que cela ne correspond pas à ce qu'il a vu. La gendarmerie m'a dit d'envoyer des photos.

La plainte est elle modifiable ? Si oui, dans quelle délai ?

Si elle n'est pas modifiable, dois-je tout de même faire un mail à la gendarmerie ou laisser tomber ?

Comme le suspect sera auditionné, il aura la même version que mon témoin et se retournera forcément contre moi. Je suis en mauvais terme avec lui. Qu'est ce que je risque ?

D'avance merci pour votre diligence.

Cordialement,